

La Cisjordanie sous apartheid

Après quinze jours passés dans les Territoires occupés par Israël, l'amertume qui constitue le sentiment le plus fort, la sourde conscience que la machine sioniste poursuit très sûrement son œuvre de négation de l'existence des Palestiniens. La Cisjordanie se trouve totalement imbriqués dans Israël, dans les liens d'assujettissement, tandis que dans le même temps, les structures de l'apartheid se mettent en place, dans le paysage même, fondant une annexion de facto.

Les liens de plus en plus étroits qui enserrant la Cisjordanie et Gaza dans la dépendance vis à vis d'Israël concernent les domaines tant politiques, qu'économiques et sociaux. Depuis 1980, les autorités d'occupation s'attachent à détruire systématiquement toutes les structures « nationales » palestiniennes, ou ce qui en tient lieu dans les ordres administratifs et symboliques ; expulsion ou destitution des maires élus, dissolution des conseils municipaux et villageois, étouffement financier des municipalités et des sociétés de bienfaisance (Croissant Rouge, hôpitaux Madassed, Unions des femmes etc.).

Aucun domaine ne reste étranger aux interventions quotidiennes de l'occupant : parmi les dernières en date, rappelons les ingérences dans les affaires religieuses, en novembre 82, quand le ministre israélien de l'intérieur a voulu expulser le chef de la communauté arménienne de Jérusalem, à l'encontre des traités internationaux du XIX^e siècle et du traité de Versailles sur la protection des Lieux Saints ; la résistance, dans l'unité des diverses communautés chrétiennes de Jérusalem, a fait reculer le ministre. L'ingérence dans les affaires universitaires se poursuit jusqu'à maintenant avec l'exigence de signature, par les enseignants étrangers d'un serment d'allégeance aux autorités israéliennes (cf "chronique du présent", p. 11).

L'économie palestinienne meurt d'asphyxie ; en entravant l'investissement productif, la modernisation

du matériel industriel et le crédit, en confisquant les terres et en restreignant l'utilisation de l'eau, Israël favorise l'émigration de la main d'œuvre palestinienne qualifiée vers le monde arabe, tandis qu'il se réserve l'utilisation à bon marché de la main d'œuvre non-qualifiée ; la Cisjordanie devient par le même mouvement le premier importateur de produits israéliens.

La repression individuelle et collective se poursuit avec autant d'acharnement. Le procès en Cour martiale d'officiers et de soldats israéliens a révélé des ordres écrits de l'État Major visant à harceler indistinctement la population palestinienne en son ensemble, et pas seulement les manifestants éventuels. Garder à vue durant 10 jours tous les suspects, tirer dans les jambes de ceux qui manifestent ou ne respectent pas le cessez-le-feu (il y eut de nombreux morts durant les manifestations de mars-avril 82... les Palestiniens seraient-ils des nains ?), arrêter les gens sur des listes pré-établies, telles sont les mesures préconisées par le général Eytan afin de pousser à l'exode une population effondrée (cf. *Le Monde* du 29 décembre 82 du 7 et du 23 janvier 83).

* *
*

S'étant assujettie cette société palestinienne, Israël jette les bases d'une nouvelle société duelle, ségré-

gative : un réseau routier juif se superpose au réseau palestinien, des implantations toujours plus nombreuses quadrillent le territoire.

Les bases juridiques de cet apartheid remontent au mois de mars 1979 où un décret militaire porte création de conseils régionaux juifs en Cisjordanie ; un autre décret militaire, de mars 81 celui-là, porte création de conseils locaux dans les 5 grandes colonies urbaines ; désormais la loi

israélienne régit ainsi directement près des 2/3 du territoire occupé, annexion *de jure* du point de vue israélien, *de facto* pour la communauté internationale. Corollaire de ces créations est l'instauration d'une « administration civile », en novembre 81 ; la population « autochtone » relève désormais d'une administration dont les décrets ne sont plus « lois de sécurité » mais rentrent dans le cadre de la législation israélienne.

Deux populations se cotoient ainsi dans des territoires indiqués et pourtant séparés légalement, annexées pour partie à un état étranger, les populations sont elles-mêmes régies par des législations et des administrations différentes.

Les structures de cet apartheid apparaissent dans le paysage même : un réseau routier juif se développe, fort bien entretenu dont la carte repose sur quelques principes bien précis : stratégie de défense rapide face à la Jordanie, drainage des travailleurs — colons et Palestiniens — vers Israël (axes ouest-est), quadrillage de sécurité de la Cisjordanie et liaison directe entre les colonies évitant les villages arabes. Les Palestiniens utilisent le vieux réseau, moins bien entretenu ; pourquoi emprunter une route juive qui ne dessert aucun village palestinien ?

Les implantations se multiplient et, fait nouveau, accueillent depuis quelques mois une population nombreuse, aux objectifs et aux apparte-



nances sociales nouvelles. Alors que la politique travailliste jusqu'en 1977 visait la création de colonies agricoles dans la vallée du Jourdain et de citadelles résidentielles autour de Jérusalem, les zones à forte densité palestiniennes devant être rendues à la Jordanie dans le cadre d'éventuelles négociations de paix, le Likoud quant à lui a basé sa politique sur la création de quelques grands centres urbains, articulation de colonies nombreuses constituant des blocs quadrillant un territoire entièrement annexé. Nous assistons actuellement à la mise en œuvre de ce plan : huit cents familles se sont installées depuis l'été dernier à Maale Adunim, à 15 km de Jérusalem, sur la route de Jéricho.

Ces nouvelles colonies, cités-dortoirs de Tel Aviv et de Jérusalem, attirent une population israélienne souvent très jeune, entre 30 et 35 ans, issue des couches moyennes. Ce n'est plus l'esprit pionnier socialisant ou les convictions religieuses qui animent ces nouveaux colons, mais tout simplement l'intérêt pour les facilités financières offerts par le gouvernement et les organisations sionistes, par le biais de prêts en partie non indexés et aux intérêts insignifiants, par la gratuité de certains

services, le prix avantageux du terrain etc. Un logement dans les territoires occupés revient en moyenne entre un tiers et moitié moins cher qu'en Israël. (cf "chronique du présent", p. 13).

* *
*

Peu à peu s'établissent ainsi les structures de l'apartheid : eau, électricité, routes sont partiellement séparés des réseaux palestiniens ; la poste, les télécommunications, les ramassages scolaires, les marchés agricoles et industriels sans oublier les habitations sont séparés ; les lois et les administrations sont différentes sur des territoires annexés *de facto*. Contraint à choisir entre l'émigration et la ségrégation dans son propre pays dont la propriété et le contrôle lui échappe, le peuple palestinien vit ainsi l'interprétation israélienne des accords de Camp David : annexion des terres et des ressources, « autonomie » des populations.

J.F. Legrain

Compte-rendu d'un voyage effectué du 27 décembre au 10 janvier.

Kaddum, colonie de Cisjordanie, s'est d'abord établie contre l'avis du gouvernement d'alors, en 1976.